

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 26 août 2026**

Communication n° 29/08.2026

Objet: qualité microbiologique des eaux à la plage du Coulet

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors du contrôle de la qualité microbiologique des eaux de baignade sur les plages de Saint-Prex, effectué le mercredi 12 août dernier, les résultats des analyses bactériologiques réalisées sur le prélèvement de la plage du Coulet ont mis en évidence des concentrations significatives de bactéries fécales, de type entérocoques et *Escherichia coli*.

Les valeurs mesurées étaient susceptibles de présenter un risque pour la santé des baigneurs. Sur demande de l'Office cantonal de la consommation (OFCO), la baignade et les activités nautiques ont ainsi été interdites sur ce périmètre avec effet immédiat.

Un nouveau prélèvement a été effectué dès l'annonce du résultat, le jeudi 13 août. Cette nouvelle analyse a montré une nette amélioration de la qualité des eaux, permettant une réouverture de la plage, le samedi matin déjà. Un suivi a été effectué le lundi 17 août, ainsi que le mercredi 19 août, confirmant la conformité de la qualité des eaux dans ce périmètre.

A relever que la qualité des eaux des plages à proximité, à la Place d'Armes, aux Bains-des-Hommes (Chauchy) et aux Bains-des-Dames est restée parfaitement conforme pendant cet événement. Les eaux à la plage du Boiron ont, quant à elles, montré une qualité fluctuante, toutefois sans poser un problème sanitaire.

La Municipalité est restée en contact étroit avec l'OFCO en cette période où les températures exceptionnellement élevées des eaux du Léman contribuent à la prolifération bactérienne.

Les raisons qui ont conduit à ce dépassement soudain des normes sanitaires à la plage du Coulet ne sont pas identifiées à ce jour. Une conjonction de facteurs peut être évoquée, tels que le passage de la faucardeuse le jour précédant le prélèvement, la présence nombreuse d'animaux (chiens, oiseaux) pouvant influencer localement le prélèvement, et bien sûr une contribution liée aux rejets de la STEP. Aucun déversement à la STEP ou sur des collecteurs n'a toutefois été relevé et aucun lien avec la mise en service de l'unité mobile de traitement des boues ne peut être établi, dès lors que cette dernière n'implique pas de rejet direct dans le lac.

Un renforcement du suivi de la qualité des eaux sur les plages de Saint-Prex sera mis en place pour assurer la sécurité et le bien-être des usagers de nos rives.

La Municipalité

Saint-Prex, le 26 août 2026/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Sylvain Rodriguez, municipal, au 079 524 92 82